

A_32 Réaliser les contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds H20-H18

Etat d'information création : 24.05.11 actualisation : 20.03.2018

Fiche adoptée par le CE / juin 2011
Approuvée par le CF / juin 2013
Adaptation adoptée par le CE / mai 2018
Approuvée par le CF /

But

Relier la Suisse à l'étranger par une voie de communication de standard autoroutier dans le contexte d'une future reprise de la H20 par la Confédération et dans le cadre de l'extension du réseau des routes nationales.

Priorité stratégique : Elevée

Evitement du centre historique de La Chaux-de-Fonds par une route principale H18 de contournement Est pour relier Les Franches-Montagnes et le Jura bernois à la H20.

Objectifs spécifiques

- Amélioration des liaisons routières avec les territoires voisins en Suisse et à l'étranger;
- Désengorgement et valorisation des centres urbains du Locle et de La Chaux-de-Fonds;
- Renforcement des effets du Projet d'Agglomération ~~et de l'organisation interne de territoire~~ par l'adaptation du réseau des routes dans le sens d'une mobilité multimodale;
- Diminution des nuisances environnementales et respect des normes légales.

Priorités politiques A **Accessibilité : relier**

Ligne d'action A.3 Réorganiser le réseau routier

Renvois Conception directrice Projet de territoire p. 14 Carte PDC

Organisation

Instances concernées

Confédération: OFROU
Canton: SPCH
Régions:
Communes: Le Locle, La Chaux-de-Fonds
Autres: Franches-Montagnes (JU), Jura bernois (BE)
Pilotage: SPCH

Réalisation

immédiatement (-2018)
 court terme (2018-22)
 moyen terme (2022-26)
 permanent

Ligne d'action

générale
 spécifique

Etat de coordination des

Coordination réglée
 Coordination en cours
 Information préalable

Mandats / Projets

M1 P1 – P2
M2

Mise en œuvre

Principes d'aménagement et de coordination valables pour toutes les autorités

1. Développer un projet routier de standard route nationale sur la H20, en vue de sa reprise par la Confédération.
2. Développer un projet qui permette d'éviter les centres des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, qui réponde aux exigences du droit fédéral en matières de normes standards, afin qu'il puisse être repris par la Confédération dans le cadre de l'extension du réseau des routes nationales.
3. Coordonner et assurer la complémentarité de ces projets avec le RER Neuchâtelois.
4. Construire un contournement Est de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour relier les Franches-Montagnes et le Jura bernois sans devoir emprunter le centre-ville (H18).
5. Désengorger les centres des deux villes en créant des tronçons de contournement afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, revaloriser les espaces urbains, de favoriser les TP et de la MD à l'intérieur des localités (cf. Projet d'Agglomération RUN).
6. Sécuriser la MD, piétonnière en particulier.
7. Favoriser les transports publics en traversée de localité.

Compétences du canton et des communes

Le canton :

- se coordonne avec la Confédération afin de permettre un transfert efficace de la H20 et de ses projets dans le cadre de l'extension du réseau des routes nationales. A cet effet, la décision finale cantonale relative au projet d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds étant entrée en force en 2012, le canton poursuit les études de réalisation.
- développe, en collaboration avec la ville de La Chaux-de-Fonds, un projet de requalification de la rue de l'Hôtel-de-ville entre le giratoire du Bas-du-Reymond et Malakoff, point d'accrochage sud d'un futur contournement Est par la H18, évitant le centre historique de la ville;
- prend des mesures d'accompagnement afin d'encourager les usagers à utiliser les contournements, à faciliter le trafic des TP, à développer la MD et à améliorer de manière générale la sécurité routière.

Les communes :

- planifient conjointement avec le canton la mise en place de mesures d'accompagnement qui ont pour objectifs de dissuader le trafic de transit de traverser les localités, de redistribuer une partie du trafic origine-destination sur les contournements, de réduire les nuisances environnementales dans les centres-villes et de favoriser les modes de transports alternatifs.

Mandats (éléments à prendre en compte, études à entreprendre, mandats concrets aux autorités, etc.)

M1. Le canton développe certaines parties du projet H20 jusqu'au stade du projet de détail (coordination réglée);

M2. Le canton poursuit les études de recherche d'une solution visant à limiter le trafic au centre-ville par un contournement Est H18 (court terme – coordination en cours).

Projets au sens de l'art. 8 al.2 LAT

P1. Contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds (H20) (réalisation à partir de 2020 - coordination réglée).

Autres projets

P2. Contournement Est de la ville de La Chaux-de-Fonds (H18) (réalisation dès 2021 – coordination réglée).

Interactions avec d'autres fiches

- A_26 Modérer le trafic dans les zones urbanisées
- A_27 Promouvoir la mobilité douce
- U_21 Valoriser et revitaliser les espaces publics
- U_24 Assainir le bruit du trafic routier
- R_31 Développer le tourisme

Autres indications

Références principales

- LRVP (2016)
- *Route principale H20 (NE) Le Col des Roches - Bas-du-Reymond* (Etudes de base)
- *Projet d'Agglomération RUN*
- *Rapport sur la complémentarité TransRUN-H20*

Indications pour le controlling et le monitoring

- Réalisation des projets
- Suivi des effets des aménagements et des mesures d'accompagnement

Dossier

Localisation Haut du canton

Problématique et enjeux

Le trafic privé est en perpétuelle augmentation et traverse aujourd'hui le centre des localités du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Aux heures de pointes du matin et du soir, les centres-villes sont complètement congestionnés et les TP sont pris dans ces embouteillages.

Avec la potentialité du développement de la zone industrielle du Crêt-du-Loacle (7'000 à 9'000 postes de travail à complet déploiement) et le projet EUROPAN au sud-ouest du Locle, cette problématique va aller en s'accroissant.

Il faut aujourd'hui planifier des infrastructures qui peuvent à la fois solutionner la problématique des engorgements existants dans les centres-villes et recevoir une partie de l'augmentation du trafic futur produite par des pôles de développement, générateurs de déplacements.

Le transfert modal sur les TP doit être favorisé et cela nécessite que les TP puissent circuler sans entrave sur des voiries non saturées.

Des évitements des centres du Locle et de La Chaux-de-Fonds par des contournements routiers et autoroutiers, doublés de la mise en place de mesures d'accompagnement ainsi que le développement conjoint des transports publics sont les éléments clés permettant d'atteindre les objectifs visés :

- désengorgements des centres des localités du Locle et de La Chaux-de-Fonds;
- amélioration de la qualité de vie des habitants;
- valorisation des espaces urbains;
- sécurisation des usagers de mobilité douce.

La réalisation du RER neuchâtelois est un élément supplémentaire permettant à terme la résolution de la gestion de la mobilité dans le Haut du canton et dans le développement de ses zones industrielles.

Le reclassement de cette route principale H20 en route nationale est l'opportunité pour le canton de voir se réaliser les évitements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, par un financement de la Confédération. Pour cela, il s'agit d'une part pour le canton de soutenir auprès de la Confédération la nécessité de ces évitements, et d'autre part de continuer la planification des projets détaillés afin de permettre leur réalisation dans les meilleurs délais.

La décision finale cantonale relative au projet d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds est entrée en force en 2012. Dans l'attente du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales en 2020, les études de certaines parties du projet se poursuivent.

Le Projet d'Agglomération RUN prévoit des mesures de requalification de la rue et du quartier de l'Hôtel de ville en vue de retrouver l'attractivité de l'entrée de ville, en parallèle des mesures d'évitement du centre de La Chaux-de-Fonds (PA RUN 2016).
